



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR

N°131 – Séance du 8 octobre 2022

Le compte-rendu de séance de Comité Directeur est un document qui retrace le détail des échanges qui ont amené à prendre les décisions. Ces échanges sont à ce jour pris en note de manière anonyme. Les prises de décisions sont en encadré rouge. Ces comptes-rendus sont publiés sur la News Eclair une fois approuvés par le Comité Directeur et stockés sur l'espace documentaire en ligne sur eedf.fr.

Présent-es :

- **Comité Directeur (CD) de 9h à 12h** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **Equipe Nationale (EN) de 10h à 12h** : Damien QUAEJBEUR, Emmanuel LOUIS, Isabelle SCHMITT, Olivier BARBEY (Délégué Général), Pascal PERON
- **Comité Socio-Economique (CSE) de 9h à 12h** : Véronique GAILLARD

Excusé-es : Florian CASTELBOU (CD), Linda PACAULT (CD), Jean-Amand DECLERCK (EN)



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Ordre du jour

Validation de l'ODJ	3
Fonctionnement CD	4
Méthode de votes.....	4
Avis du CSE	5
Rythme de réunion du CD.....	6
Accompagnement des régions.....	8
Fiche mission de correspondant-es CD / Régions / SLAN.....	8
Outils de suivi des régions.....	9
Changement de correspondant-es région	9
Mise sous tutelle des régions	10
Validation des avis CAF.....	12
Avis sur les frais kilométriques	12
Avis sur la répartition de la masse salariale des AD sur les régions.....	13
Délibérations diverses	15
Finalisation de la prépa CN.....	16



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Validation de l'ODJ

Horaires réels du temps : 9h05 – 9h10

Animateurices : Marylène

Présent-e :

- **Membres du CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **Représentant CSE** : Véronique GAILLARD

Objectif du temps : Voter l'ordre du jour

Prises de décisions

Délibération 2022-10-01 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité Directeur, réuni le 8 octobre 2022, adopte l'ordre du jour de la séance du 8 octobre 2022.

10 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Fonctionnement CD

Horaires réels du temps : 9h10 – 10h15

Animatrices : Marylène – Noëlie

Présent-es :

- **CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **CSE** : Véronique GAILLARD

Objectif du temps :

- Acter des points de fonctionnement du CD
- Définir la suite de la méthode

Méthodologie : Débat à partir du document de brainstorming

Durant les 2 semaines précédentes, les élu·es du Comité Directeur ont contribué à remplir un document sur lequel iels se sont posé·es toutes les questions utiles pour définir leur fonctionnement interne (rythme de rencontres, méthode de vote, de prise de notes...) et ont fait des propositions d'organisation. Tous les membres du CD n'ayant pas eu le temps de participer à tous les débats sur ce document, il est donc proposé de trancher les points les plus urgents (rythme de réunion, méthode de votes, méthode de construction d'ordre du jour, méthode prise de compte rendu) à cette réunion puis d'organiser une autre visio pour avancer sur les autres points. Les débats n'ont finalement permis que de voter deux points sur les 4 proposés. Une date de visio sera proposée au CD dans la semaine suivante.

Méthode de votes

3 méthodes proposées :

- 1) Pour – Contre – Abstention – NPPP (ne prend pas part au vote)
- 2) NPPP – Abstention – Contre – Pour
- 3) Vote en simultané (argument : permet de ne pas se faire influencer lors des votes)



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Prises de décisions

Vote : choix du système de vote

- Proposition 1 : Pour – Contre – Abstention – NPPPV : 1 voix
- Proposition 2 : NPPPV – Abstention – Contre – Pour : 3 voix
- Proposition 3 : Vote en simultané : 4 voix
- ABSTENTION : 4 voix
- Ne prend pas part au vote : 0

Avis du CSE

Il est abordé la question de la place du CSE dans le vote du CD. Une proposition sur le document a été faite de permettre au CSE d'avoir un vote consultatif qui apparaîtrait sur le compte rendu afin de permettre au reste de l'association de voir si la décision du CD est en accord avec l'avis du CSE.

Une prise de parole a été faite pour expliquer qu'un vote de ne peut pas être consultatif, que le CSE pouvait donner son avis à tous nos débats mais que ce n'était pas à lui de voter, que c'était une prérogative du CD. Il est ainsi soulevé qu'il pourrait être intéressant d'avoir l'avis du CSE avant le vote afin d'alimenter la réflexion des membres du CD qui vont voter.

La représentante du CSE explique que le CSE n'aura pas d'avis sur tout. Elle souligne également que si le CD souhaite un avis d'un CSE, il faudrait envoyer le dossier en amont afin que la personne qui représente le CSE vienne avec une parole collective et non individuelle.

Il est alors questionné le fait qu'apparaisse l'avis du CSE dans le flash ou dans le compte rendu uniquement. De même se pose alors la question de savoir si l'avis apparaîtrait de manière systématique ou sur demande du CSE uniquement. Les échanges font émerger la proposition de demander au CSE s'il a un avis de manière systématique avant chaque vote. Il en vient un désaccord entre la proposition de faire apparaître l'avis du CSE qu'en cas de désaccord et la proposition de le faire apparaître de manière systématique.

Prises de décisions

Vote proposé suite aux échanges sur le recueil de l'avis du CSE lors des votes du CD :

- Proposition 1 : Faire apparaître l'avis du CSE dans le CR et le Flash sur demande du CSE : 6 voix
- Proposition 2 : Faire apparaître systématiquement l'avis du CSE dans le CR et le Flash : 2 voix
- Abstention : 2 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 personne



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Rythme de réunion du CD

3 propositions :

- 1) 1 CD / mois en présentiel + 1 CD par mois en visio le mercredi soir
- 2) 1 CD / mois sur le weekend dont 1/3 en présentiel + 1 CD en visio le mercredi soir en cas d'urgence
- 3) 1 CD / mois sur le weekend dont 1/3 en présentiel + 1 CD en visio le mercredi soir systématique 1 fois / mois

Un argument avancé pour les CD en présentiel une fois par mois est que cela représente 12h de travail là où un weekend en visio représente plutôt la moitié. Les arguments contre le CD en présentiel tous les mois sont les temps de transport et le coût que cela représente.

Concernant les visio du mercredi soir, cette proposition a été faite avec l'argument de dire qu'il est compliqué de faire équipe en se voyant collectivement qu'une fois par mois, ce à quoi il est répondu que ce n'est pas le nombre de réunion qui fait le collectif.

Concernant le caractère régulier ou non de ces réunions, il est avancé le fait qu'il est plus simple d'en programmer d'avance et de les annuler en dernière minute plutôt que d'en programmer à la dernière minute.

La représentante du CSE rappelle qu'un CD sert à donner des directions, qu'il n'a pas à administrer l'association. Elle souhaite exprimer son avis quant au fait que selon elle, le CD parfois s'occupe de trop de choses, en oubliant de respecter les délégations. Elle rappelle que fût un temps, le CD se voyait une fois par trimestre ce qui était suffisant pour donner les grandes directives. Elle tient à rappeler qu'en dehors de ces CD, il peut y avoir des groupes de travail qui se réunissent sans le besoin d'avoir le CSE et le DG de manière systématique. Elle suggère donc un CD physique par trimestre et un CD tous les mois de régulations sur les décisions des commissions avec un bureau qui se réunit toutes les semaines voir tous les 15 jours pour la régulation avec le DG.

Une nouvelle proposition émerge de faire des visio des mercredis soir avec visio de travail et non un Comité Directeur officiel.

Prises de décisions

Vote : Fréquence de réunion du Comité Directeur

- Proposition 1 : un CD en présentiel un weekend par mois + 1 visio par mois le mercredi soir : **2 voix**
- Proposition 2 : un CD sur le weekend par mois dont 1/3 en présentiel + 1 visio par mois les mercredis soir : **7 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0**



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Vote : modalité et fréquence des réunions du mercredi en visio

- Proposition 1 : réunion du CD de manière exceptionnelle : **2 voix**
- Proposition 2 : réunion d'un CD 1 mercredi par mois de manière systématique : **3 voix**
- Proposition 3 : réunion de travail entre élus 1 mercredi par mois : **4 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0**

Ces votes n'apparaîtront pas en tant que délibérations ; une fois tout le fonctionnement du CD défini, un document sera voté dans son ensemble. Ce vote fera l'objet d'une délibération.



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Accompagnement des régions

Horaires réels du temps : 10h20 – 11h15

Animateurices : Jules – Emmanuel – Pascal – Marylène

Présent-es :

- **CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **CSE** : Véronique GAILLARD
- **EN** : Damien QUAEJBEUR, Emmanuel LOUIS, Isabelle SCHMITT, Olivier BARBEY (Délégué Général), Pascal PERON

Objectif du temps :

- Valider la fiche mission de correspondant-es CD
- Valider les changements de correspondant-es de région
- Faire un point d'étape sur l'outil de suivi des régions

Fiche mission de correspondant-es CD / Régions / SLAN

La fiche mission est présentée et un temps de retours est proposé avant de soumettre la fiche au vote.

Il est rappelé que le rôle de correspondant-es est un rôle politique, qui doit être bien différencié du rôle d'accompagnement quotidien assuré par les animateurices développement.

Il est demandé de rajouter le lien avec les délégués nationaux pour le suivi des SLAN, au même titre qu'il est écrit de faire le lien correspondant-es CD – animateurice développement pour les régions.

Il est demandé que les membres du CD qui ne peuvent plus assumer leur rôle, en informent le reste du CD et l'EN le plus rapidement possible pour que d'autres puissent prendre le relais.

Prises de décisions

Délibération 2022-10-02 : Adoption de la fiche mission correspondant-es CD / Région / SLAN

Le Comité Directeur, réuni le 8 octobre 2022, adopte la fiche correspondant-es CD / Région / SLAN (voir document).

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent-es



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Outils de suivi des régions

Emmanuel présente l'avancée des travaux de l'EN sur la mise en place d'un outil de suivi des régions.

Objectifs de l'outil :

- Centraliser les informations pour le CN, le CD, les AD, les ER
- Créer un réseau d'accompagnement
- Créer une structure collective pour gagner en efficacité

Proposition en cours de travail : avoir en numérique un espace partagé, avec :

- Vie associative
 - Vie démocratique
 - Un fichier pour faciliter le suivi péda
 - Un fichier tableau de bord
- Développement
 - Urgences et situations préoccupantes
 - Panneau actu
- Partenariat/ressources
 - Les subventions
 - Les conventions

Il est demandé sur quelle plateforme sera mis cet outil : suite office ? galilée ? autre ?

Changement de correspondant-es région

Pour des raisons de continuité de suivi et d'éloignement géographique, il est proposé, avec leurs accords, un échange de région et SLAN en Yan et Jean-Philippe.

Prises de décisions

Délibération 2022-10-03 : Changement de correspondants

Le Comité Directeur, réuni le 8 et 9 octobre, valide le changement de correspondant de région suivant : dorénavant Jean-Philippe RICHERT sera référent de la région Auvergne et de la SLAN La Planche et Yan DUVIVIER sera référent de la région Aquitaine et de la SLAN Fabian.

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent-es

Il est également décidé qu'en attendant le retour de Florian CASTELBOU de son arrêt maladie, Laurent DOLIAS prend le relais sur le rôle de correspondant CD pour la région Languedoc Roussillon.



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Mise sous tutelle des régions

Prises de décisions

Délibération 2022-10-04 : Mise sous tutelle de la région Grand Est

Le Comité Directeur, régulièrement réuni les 8 et 9 octobre 2022, prend acte de la démission de Marylène QUETAND de son mandat de responsable régionale Grand Est effective depuis le 23/09/2022, suite à son élection au Comité Directeur.

Le poste de responsable régionale est donc, à partir de ce jour, déclaré vacant et conformément à notre règlement général (Article 4.2) la région est placée sous responsabilité nationale. L'équipe régionale, accompagnée par l'échelon national, va devoir palier cette carence autant qu'elle le peut pour garantir un fonctionnement suffisant et trouver les moyens pour mettre fin à cette situation. Un·e nouveau·elle responsable régional·e ne pourra être élu·e que lors du congrès régional de l'année suivante. A cet effet, le comité directeur de l'association missionne Yan Duvivier, en lien avec Pierrick LEVRAUX, salarié référent de la région, pour accompagner la région Grand Est dans les missions suivantes :

- Assurer la tenue des équipes régionales, comités régionaux et du congrès régional.
- Être garant de la réalité démocratique des SLAs et de leur APL
- Être garant des activités sur le territoire régional.
- De garantir la liaison constante avec l'échelon national afin d'assurer au mieux l'intégration des activités de la région à celle de l'ensemble de l'association notamment en assurant la participation de représentant de la région aux réunions du conseil national

En accord avec l'équipe régionale, Grégory Tordo, responsable régional adjoint se voit déléguer la responsabilité organisateur d'accueil de scoutisme en lien avec le binôme de tutelle national.

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent·es

Délibération 2022-10-05 : Mise sous tutelle de la région Auvergne

Le Comité Directeur, régulièrement réuni les 8 et 9 octobre 2022, prend acte de la démission de Maëlle TUTUNDJIAN de son mandat de responsable régionale Auvergne effective depuis le 08/10/2022, suite à son élection au Comité Directeur.

Le poste de responsable régionale est donc, à partir de ce jour, déclaré vacant et conformément à notre règlement général (Article 4.2) la région est placée sous responsabilité nationale. L'équipe régionale, accompagnée par l'échelon national, va devoir palier cette carence autant qu'elle le peut pour garantir un fonctionnement suffisant et trouver les moyens pour mettre fin à cette situation. Un·e nouveau·elle responsable régional·e ne pourra être élu·e que lors du congrès régional de l'année suivante.



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

A cet effet, le Comité Directeur de l'association missionne Jean-Philippe RICHERT, en lien avec Matthieu MARCUCCI, salarié référent de la région, pour accompagner la région Auvergne dans les missions suivantes :

- **Assurer la tenue des équipes régionales, comités régionaux et du congrès régional.**
- **Être garant de la réalité démocratique des SLAs et de leur APL**
- **Être garant des activités sur le territoire régional.**
- **De garantir la liaison constante avec l'échelon national afin d'assurer au mieux l'intégration des activités de la région à celle de l'ensemble de l'association. Notamment en assurant la participation de représentant de la région aux réunions du conseil national**

En accord avec l'équipe régionale, Yoan TAILLAND, membre de l'équipe régional Auvergne se voit déléguer la responsabilité organisateur d'accueil de scoutisme en lien avec le binôme de tutelle national.

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présent-es



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Validation des avis CAF

Horaires réels du temps : 11h15 – 11h45

Animateurices : Germain – Amandine

Présent-es :

- **CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **CSE** : Véronique GAILLARD
- **EN** : Damien QUAEJBEUR, Emmanuel LOUIS, Isabelle SCHMITT, Olivier BARBEY (Délégué Général), Pascal PERON

Objectif du temps : Valider les avis CAF

Avis sur les frais kilométriques

Avis de la CAF : La CAF réuni le 17 septembre 2022 souhaite que les frais kilométriques pour l'année 2022-2023 soient remboursés sur les mêmes taux que fin 2021/2022 soit 0.41€/km pour les salariés, et 0.356€/km pour les bénévoles (taux légal valorisé de 10%).

Il est demandé pourquoi il y a une différence entre les bénévoles et les salarié-es. Il est expliqué que le taux des salarié-es est négocié avec l'employeur et ne dépend donc pas des décisions de la CAF. Il est donc proposé de l'enlever de la formulation de la délibération CD.

Il est ensuite questionné pourquoi on augmente le taux des bénévoles. Il est donc expliqué que c'est lié à l'inflation. Il est donc proposé de le faire apparaître dans la délibération. Un débat s'en suit pour savoir s'il faut mettre les justifications des décisions dans les délibérations ou est-ce que c'est uniquement une décision et que la justification se trouve dans le compte rendu.

Prises de décisions

Délibération 2022-10-06 : **Tarif de remboursement des frais kilométriques**

Après avis de la Commission Administrative et Financière, le Comité directeur réuni à Morbecque le 8 octobre 2022 adopte le barème des frais kilométriques de 0.356€/km pour les bénévoles (taux légal valorisé de 10% suite à l'inflation).

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent-es



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022

Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente

Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Avis sur la répartition de la masse salariale des AD sur les régions

Avis de la CAF :

- La Commission Administrative et Financière, réuni en visioconférence le samedi 17 septembre 2022 émet un avis favorable sur le point suivant :
Le principe de la répartition de 150 k€ de masse salariale entre les régions, adopté en 2021, n'a pas été remis en cause en 2022 : la CAF propose qu'il soit mis en application dès l'année comptable 2022, par transfert vers les charges régionales.
- La Commission Administrative et Financière, réuni en visio conférence le samedi 17 septembre 2022 émet un avis favorable pour la répartition « nombre d'adhérents régionaux au 31 aout de l'année précédente ».
Elle donne cependant mission au groupe de travail « Leviers Economiques » de revoir le calcul de ces effectifs pour chaque région, en fonction de critères spécifiques (adhérents éphémères, existence de centres permanents ou de service vacances, etc.).
Ce travail sera réalisé en collaboration étroite avec l'ensemble des trésoriers régionaux.

Il a été demandé de rappeler ce qui avait été décidé en AG sur la répartition de cette masse salariale. Il est donc expliqué que la répartition par adhérent-es a été voté en AG 2021. Ce qui n'a pas été voté en 2022 c'est comment il devait être réparti par adhérent-es cette masse, s'il y avait une négociation par pôle ou autre. Il y a donc eu des réunions avec les trésorier-es des régions pour se mettre d'accord.

Il est demandé que soit ajouter à la délibération le fait que cela a été choisi avec les trésorier-es des régions pour garder traces à l'avenir des motivations des décisions.

Il est rappelé que ce n'est pas une solution que l'on souhaite sur le long terme mais bien une solution d'urgence le temps de trouver un modèle économique viable.

La représentante du CSE dit être étonnée qu'il faille une délibération alors que c'est une décision d'AG. Elle souhaite également que soit modifié la formulation d'adhérent-es éphémères car elle rappelle que cela n'existe pas : ce sont des adhérent-es membres associés. Elle demande également que soit préciser que le calcul se fait sur le périmètre des SLA car les SLAN sont exclues de ce système car elles payent déjà leur part.



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Prises de décisions

Délibération 2022-10-07 : Répartition d'une partie de la masse salariale des AD sur les budgets des régions 2022

Après avis de la Commission Administrative et Financière et consultation des Trésorier-es Régionaux-ales, le Comité Directeur, réuni à Morbecque le 8 octobre 2022, valide la répartition de 150 000 € de masse salariale des animateurices développement par les 14 régions EEDF, pour l'exercice 2022, en fonction de leur effectif adhérent-es au 31 août 2021.

Cette décision fait suite à la décision de l'AG 2021 qui validait le principe de prise en charge par les régions et l'objectif de 150 000 €.

Pour cette première année de mise en application, une tolérance s'applique pour les régions n'ayant pas la trésorerie nécessaire et le Comité Directeur missionne la Commission Administrative et Financière et le groupe de travail « Leviers économiques » pour réajuster, à la marge, les effectifs adhérent-s pris en compte pour les régions abritant des aventures éclées « atypiques ».

10 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Délibérations diverses

Horaires réels du temps : 11h45 - 11h55

Animateurices : Marylène

Présent-es :

- **CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **CSE** : Véronique GAILLARD
- **EN** : Damien QUAEJBEUR, Emmanuel LOUIS, Isabelle SCHMITT, Olivier BARBEY (Délégué Général), Pascal PERON

Objectif du temps :

- Valider les comptes-rendus et le flash
- Choisir qui représente les EEDF à l'AG des EDLN

Document : comptes-rendus n°129 et n°130

Prises de décisions

Délibération 2022-10-09 : Validation des comptes-rendus CD n°129 et n°130

Le Comité Directeur, réuni à Morbecque le 8 octobre 2022, valide les comptes-rendus CD n°129 et n°130.

9 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTION

Délibération 2022-10-08 : Présence à l'AG des Eclaireurs De La Nature (EDLN)

Le Comité Directeur, réuni à Morbecque le 8 octobre 2022, missionne Yan DUVIVIER pour représenter les EEDF à l'AG des EDLN le 11 et 12 novembre à Oullins.

11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent-es

Marylène se charge de refaire une version 2 du Flash n°129 avec la modification des erreurs puis de le poster sur la newséclair.



Compte rendu n°131 de la séance CD du 8 octobre 2022
Rédigé par Marylène QUETAND, vice-présidente
Par délégation de Florian CASTELBOU, secrétaire

Finalisation de la prépa CN

Horaires réels du temps : 11h55 - 12h05

Animateurices : Marylène

Présent-es :

- **CD** : Amandine ALLAIN, Chloé DJADAVJEE, Germain DOUCET, Jean-Philippe RICHERT, Jules GIMAT, Laurent DOLIAS, Maëlle TUTUNDJIAN, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Yan DUVIVIER
- **CSE** : Véronique GAILLARD
- **EN** : Damien QUAEJBEUR, Emmanuel LOUIS, Isabelle SCHMITT, Olivier BARBEY (Délégué Général), Pascal PERON

Objectif du temps : Se répartir les dernières tâches d'organisation

- Maëlle et Olivier s'occupe de rassembler les gens à 13h
- Rémy et Isabelle installent la salle
- Marylène s'occupe de briefier les gens pour le temps d'actualité
- Jean-Philippe et Laurent préparent la PAM de dimanche
- Noëlie et Olivier font le discours d'ouverture officiel + Jules sur la logistique
Emmanuel et Marylène voit pour remplacer Maguelone sur le temps PRAGA

Noëlie HENRY
Présidente

Florian CASTELBOU
Secrétaire
Délégation à **Marylène QUETAND**
Vice-présidente, secrétaire adjointe

Pour nous contacter : comite-directeur@eedf.fr